Arrêté temporaire n°AT2025.261

À compter du 21/10/2025 et jusqu'au 11/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :
5 RUE DES JOSEPHITES
GRANDE RUE, du 46 jusqu'à la RUE DES JOSEPHITES
GRANDE RUE, du 44 jusqu'à la RUE DES JOSEPHITES

Le dépassement des véhicules est interdit ;
La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

Début des travaux
21/10/2025
Fin des travaux
11/11/2025

À compter du 21/10/2025 et jusqu'au 11/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :
5 RUE DES JOSEPHITES
GRANDE RUE, du 46 jusqu'à la RUE DES JOSEPHITES
GRANDE RUE, du 44 jusqu'à la RUE DES JOSEPHITES

Le dépassement des véhicules est interdit ;
La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

Coordonnées

rue des Joséphites
95290
L'Isle-Adam

Documents
Arrêté temporaire n°AT2025.261